

RAPPORT N°293 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 24 JUILLET 2021

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 17 au 24 juillet 2021 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au moins quatre (4) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités du pays et une (1) autre a été grièvement blessée par un groupe d'Imbonerakure en province de Karuzi.

Le rapport déplore également les cas de sept (7) personnes qui ont été victimes d'arrestations arbitraires et de trois (3) autres victimes d'enlèvement.

1. Atteintes au droit à la vie

- Le samedi 17 juillet 2021, une femme connue sous le nom de Léocadie Kabihogo (38 ans) a été tuée à la suite d'une balle tirée par un policier sur la colline de Kabande, zone de Cewe, dans la commune et province de Kirundo (nord du Burundi).

Selon des témoins, le policier était en train de la « soigner » d'une maladie de l'anus appelée « *igisyo* » dans la localité qui, selon la croyance populaire, est guérie en introduisant le canon d'un fusil dans l'anus en vue d'appuyer sur la détente pendant que l'arme est déchargée. C'est alors que le policier a tiré, alors qu'il y avait une balle restée dans la chambre du fusil, et blessé grièvement la victime qui a succombé à ses blessures à l'hôpital où elle avait été évacuée d'urgence.



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

- Dans la nuit de lundi 19 juillet 2021, des criminels non identifiés ont assassiné un homme connu sous le nom d'Amiel Bikorimana, âgé d'une cinquantaine d'années, sur la colline de Rugeregere de la commune de Rugombo, dans la province de Cibitoke (nord-ouest du Burundi).

Selon des sources sur place, la victime a été assassinée à coups de machettes en cours de route alors qu'il rentrait chez lui et son corps a été découvert la même nuit vers 20 heures.

Les mêmes sources précisent que la victime était accusée de sorcellerie par ses voisins en raison des tracts de menaces de mort qui avaient été répandus sur sa colline natale et qu'il avait échappé auparavant à des tentatives d'assassinat à maintes reprises.

SOS-Torture Burundi demande aux autorités administratives, policières et judiciaires de mener une enquête sérieuse pour découvrir les auteurs de ce crime et mettre un terme au phénomène récurrent de la sorcellerie dans cette région, notamment par des actions d'éducation et de sensibilisation de la population afin de se départir de leurs croyances superstitieuses liées à la sorcellerie.

- Le lundi 19 juillet 2021, un corps sans vie d'une femme qui n'a pas été identifiée a été repêchée dans la rivière Musanzaza, au pied de la colline de Buta, zone de Gitaba, en commune et province de Rutana (sud-est du Burundi).

Selon des sources sur place, cette opération a été menée par des agents de la Croix rouge à Rutana en collaboration avec ceux de la police de la protection civile et le corps de la victime a été enterré le même jour sur l'ordre de l'administration.

- Dans l'après-midi de mardi 20 juillet 2021, un corps sans vie d'une femme qui n'a pas été identifiée a été retrouvé dans un boisement d'eucalyptus sur la sous-colline de Mudaturwa, colline de Mayange, zone de Bigina, commune de Kayogoro, dans la province de Makamba (sud du Burundi).

Selon des témoignages en provenance du lieu de la découverte macabre, le corps de la victime toute nue avait été amputé la tête et les jambes.

SOS-Torture Burundi déplore un regain de criminalité à travers tout le pays malgré le discours officiel des autorités qui semblent avoir adopté la politique du déni de la réalité et les appelle plutôt à initier des enquêtes indépendantes et impartiales pour juguler la criminalité en général et le phénomène des corps sans vie retrouvés çà et là sur le territoire national en particulier.

2. Atteintes au droit à l'intégrité physique

- Dans la soirée de dimanche 18 juillet 2021, Emmanuel Ndezwenimana, membre du parti CNL (Congrès national pour la liberté), a été battu et grièvement blessé par un groupe de cinq Imbonerakure sur la colline de Muyange, commune de Bugenyuzi, dans la province de Karuzi (centre-est du Burundi).

Selon des témoins, Emmanuel Ndezwenimana a été roué de coups dans une buvette située sur la colline de Muyange alors qu'il tentait de conseiller un membre de sa famille de ne pas se mêler dans une dispute avec ces Imbonerakure et ceux-ci en ont alors profité pour l'attaquer, sur l'ordre du chef de colline, Cyprien Hategekimana.

Les mêmes sources précisent que la victime a été rouée de coups jusqu'à perdre connaissance et qu'elle a été évacuée vers une structure sanitaire locale pour des soins d'urgence où elle est toujours admise tandis que le chef collinaire et les



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

Imbonerakure circulent toujours librement sans être inquiétés bien que la police de la localité eût été informée du cas.

SOS-Torture Burundi dénonce des abus commis impunément par des jeunes du parti CNDD-FDD(Conseil national de défense de la démocratie - Forces pour la défense de la démocratie) au pouvoir sur un fond d'une intolérance politique qui prend de plus en plus une allure inquiétante et dans un contexte politique tergiversant où les autorités étatiques perfides ne cessent de chanter que tout va bien dans le pays.

3. Atteintes au droit à la liberté : arrestations et détentions arbitraires

- Depuis la nuit de vendredi 16 juillet vers 21 heures, une jeune fille du nom de Nadine Kanyange, originaire de la colline de Bikobe, zone de Gitara, commune de Mabanda, dans la province de Makamba (sud du Burundi), a été arrêtée sans mandat à son domicile sis au centre de Gahama dans la même commune, par le responsable du Service national de renseignement (SNR) en province de Makamba, Méroé Ntunzwenimana.

Selon des sources sur place, Nadine Kanyange a été conduite à bord du véhicule du SNR et aurait passé la même nuit au cachot du commissariat provincial de Makamba avant d'être embarquée le lendemain à bord du même véhicule en destination des bureaux du SNR à Bujumbura.

Les informations en provenance des membres de sa famille révèlent que la victime aurait été sortie du cachot du SNR à Bujumbura en destination du domicile de Méroé Ntunzwenimana avant de perdre complètement ses traces.

- Dans la nuit de dimanche à lundi 19 juillet 2021 vers 3 heures du matin, 3 hommes et 2 femmes ont été arbitrairement arrêtés à leurs domiciles respectifs sur les collines de Mpota, Mwumba et Nyaruvumu de la zone de Kibezi, commune de

Mugamba, en province de Bururi (sud du Burundi). Il s'agit d'Alexis Motomoto surnommé Mukizwa, Désiré Nshimirimana, Pierre Tuyisenge, Evelyne Kamikazi et de Dévote Nkunuzuburundi qui ont également subi de violences physiques de la part des policiers au moment de leur arrestation.

Selon des sources sur place, des policiers dirigés par le commissaire communal de police à Mugamba, Moïse Arakaza surnommé Nyeganyega, ont fait irruption dans les ménages de ces cinq personnes et les ont appréhendées une à une, sans présenter de mandat ni donner des explications aux membres de leurs familles, après avoir défoncé les portes de leurs maisons. Toutes les cinq personnes ont été conduites au cachot du commissariat de la police à Muramba à bord de deux véhicules de l'Office du thé du Burundi (OTB) de Tora.

Les mêmes sources précisent que les deux femmes ont laissé seuls leurs enfants en bas âge, particulièrement Evelyne Kamikazi élevant seule ses enfants après l'exil en 2015 de son mari qui fut un ancien militaire ex-FAB (Forces armées burundaises). D'après les mêmes sources, Nduwayo, le chef collinaire de Mpota, a été aussi arrêté lundi matin au moment où il était à la police à Muramba pour s'enquérir du sort des personnes arrêtés la veille.

SOS-Torture Burundi rappelle que l'arrestation arbitraire est une atteinte grave au droit à la liberté de toute personne qui est érigée en infraction par le code pénal burundais et constitue une violation de plusieurs instruments internationaux de protection des droits de l'homme que le Burundi a ratifiés, notamment l'article 9 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

4. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Depuis la soirée du 15 juillet 2021, un membre du parti CNL en commune de Kayokwe dans la province de Mwaro qui est connu sous le nom d'Emmanuel

Ndayishimiye, originaire de la colline de Ruramba de la même commune, est porté disparu.

Selon des sources sur place, Emmanuel Ndayishimiye a été arrêté à son lieu de travail dans un salon de coiffure situé au centre de négoce de Kibumbu, sur la colline de Saswe 1, par des agents du SNR, sous les ordres du représentant communal du CNDD-FDD dans la commune de Kayokwe et a été embarqué à bord d'un véhicule Toyota Hilux pickup aux vitres teintées vers une destination inconnue.

SOS-Torture Burundi dénonce une persistance d'intolérance politique des membres du CNDD-FDD envers les militants des partis politiques de l'opposition, plus particulièrement ceux du CNL, et demande aux autorités du pays, en l'occurrence le chef de l'État, d'assainir le climat politique afin que tout citoyen puisse jouir paisiblement de tous ses droits fondamentaux enracinés dans la Constitution du Burundi et dans d'autres lois qui en sont l'émanation.

- Depuis la nuit de vendredi de la semaine passée, le 16 juillet 2021 vers 23 heures, un jeune homme connu sous le nom d'Amuri Kwizera alias Babu (33 ans), habitant au quartier de Nyakabiga I, 15^{ème} avenue n° 8, commune urbaine de Mukaza, dans la municipalité de Bujumbura, a été enlevé non loin de son domicile par des hommes en uniforme militaire et embarqué à bord du véhicule Toyota Hilux pickup de couleur blanche aux vitres teintées de ses ravisseurs vers une destination inconnue.

Selon des témoins, Amuri Kwizera prenait un verre de bière avec ses amis au même quartier sur la 15^{ème} avenue n° 9 quand des militaires l'ont extirpé du groupe sans présenter un mandat d'arrestation et ni annoncer le motif de son interpellation.

- Le 22 juillet 2021, un employé de l'hôtel Royal Palace situé dans la ville de Bujumbura, Berty Nduwayezu, a été enlevé d'une manière violente à son lieu de travail par des policiers de l'API (Appui à la protection des institutions).

Selon des témoins de la scène horrible, les policiers en grand nombre qui ont enlevé Berty Nduwayezu sont venus à bord de trois véhicules (deux pickups de la police et une voiture civile) et, arrivés dans le parking intérieur, ils ont sauté sur lui et l'ont jeté dans l'un des pickups, après lui avoir violemment administré plusieurs coups sans aucune explication.

Les mêmes sources révèlent que la victime a d'abord été conduite à son domicile sis au quartier de Kinanira par ses ravisseurs pour une séance de fouille-perquisition et qu'ils ont par après emporté ses effets personnels et d'autres biens saisis avant de l'embarquer de nouveau vers une destination inconnue et après avoir menacé sa femme enceinte qu'elle ne reverra plus son mari.

SOS-Torture Burundi déplore la persistance de cas d'enlèvements opérés par des agents de l'ordre qui n'ont pas de qualité juridique pour procéder aux arrestations de personnes suspectes d'avoir enfreint à la loi. Elle interpelle les autorités à prendre des mesures efficaces pour faire cesser ces violations des droits des citoyens et traduire en justice leurs auteurs. En effet, la loi sur les privations de liberté détermine clairement les agents de l'État investis du pouvoir d'arrestation, en l'occurrence les officiers de police judiciaire, et prévoit un certain nombre de droits et garanties procédurales aux personnes prévues de liberté qui doivent être observés sous peine de nullité de toute la procédure.



SOS - Torture/Burundi

Monitoring sur les cas de torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées et les exécutions sommaires au Burundi

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.